

## Commune de VILLEFRANCHE SUR CHER

N°INSEE : 41280

Communauté de communes : Romorantinais et du Monestois

Données  
NumériquesPlans des  
Gestionnaires

<b>A4</b>	Entretien de cours d'eau non domaniaux	<b>X</b>	Application de l'article L215-18 du Code de l'Environnement pour le cours d'eau suivant : Bassin de la Sauldre		
<b>A7</b>	Forêts dites de protection				
<b>A8</b>	Servitudes tendant à la protection des bois, forêts et dunes				
<b>A9</b>	Zones agricoles protégées, délimitées et classées				
<b>AC1</b>	Servitudes de protection des monuments historiques	<b>X</b>	Eglise Sainte Marie-Madeleine Cl.MH du 14/03/1986 Maison du XIII siècle façade sur rue Inv.MH du 02/03/1926 Croix carrefour rue de Beauchêne - avenue de Verdun du 23/12/1981	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>AC2</b>	Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits				
<b>AC3</b>	Réserves naturelles				
<b>AC4</b>	Site patrimonial remarquable				
<b>AR3</b>	Servitudes de protection concernant les magasins à poudre de l'armée				
<b>AR6</b>	Servitudes aux abords des champs de tir				
<b>AS1</b>	Périmètre de protection des eaux potables et minérales				
<b>EL3</b>	Servitudes de halage et de marchepied	<b>X</b>	3,25m sur chaque rive du Cher		
<b>EL5</b>	Servitudes de visibilité sur les voies publiques	<b>X</b>	RD 976 (ex RN 76 ) - RD 64 du 13/01/1967		
<b>EL6</b>	Servitudes grévant les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes				
<b>EL7</b>	Servitudes d'alignement	<b>X</b>	RD 976 (ex RN 76 ) du 24/11/1876 et du 20/06/1842 RD 922 du 26/01/1844		
<b>EL11</b>	Servitudes relatives aux interdictions d'accès sur les routes expresses et les déviations				
<b>I1</b>	Servitudes relatives à la construction et l'exploitation de pipe-lines				

<b>I3</b>	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz	<b>X</b>	VOIR LISTE CI-JOINTE Zones d'effets AP du 15/11/2016	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>I4</b>	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<b>X</b>	2 Ligne 225kV Beauregard – Terres-noires et Eguzon Terres-noires Ligne 400kV n°1 de Eguzon à Verger Ligne 90kV n°1 de Riou à Romorantin-Lanthenay Ligne 90kV n°1 de Romorantin-Lanthenay à Selles/Cher Poste de transformation 90kV des Terres-noires		
<b>INT1</b>	Servitudes relatives au voisinage des cimetières				
<b>JS1</b>	Servitudes de protection des installations sportives	<b>X</b>	VOIR LISTE CI-JOINTE		
<b>PM1</b>	Servitudes des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles	<b>X</b>	PPRI du Cher AP n°00,3383 du 03/10/2000	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>PM2</b>	Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantés sur un site nouveau				
<b>PM3</b>	Servitudes résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques				
<b>PT1</b>	Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques	<b>X</b>	Base aérienne de Romorantin-Pruniers Décret du 03/11/1972		
<b>PT2</b>	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles				
<b>PT3</b>	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques				
<b>T1</b>	Servitudes relatives aux chemins de fer	<b>X</b>	Ligne ferroviaire n°593000 de Vierzon à St Pierre des Corps Ligne ferroviaire n°591000 de Blois à Villefranche/Cher		
<b>T4</b>	Servitudes aéronautiques de balisage	<b>X</b>	Base aérienne de Romorantin – Pruniers AP du 20/09/2001		<b>X</b>
<b>T5</b>	Servitudes aéronautiques de dégagements	<b>X</b>	Base aérienne de Romorantin – Pruniers AP du 20/09/2001		<b>X</b>
<b>T7</b>	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagements	<b>X</b>	Arrêté et circulaire du 25/07/1990		